



UE 4 Stage d'initiation à la vie professionnelle



Niveau d'étude
BAC +6



ECTS
9 crédits



Composante
UFR Sciences
de Santé

Présentation

Description

Le 3^{ème} cycle a pour but de favoriser l'intégration des étudiants à la vie active.

Afin de permettre une certaine flexibilité pour le choix du maître de stage d'insertion à la vie professionnelle, plusieurs options de déroulement des 250h du stage seront proposées.

La 1^{ère} correspond à un stage effectué à temps plein pendant environ 2 mois ,

la 2^{ème} à un stage effectué à hauteur de 3 journées par semaine, une semaine sur 2, pendant 6 mois et demi ,

la 3^{ème} à un stage effectué à hauteur de 2 journées par semaine, une semaine sur 2, pendant 8 mois .

En cas de nécessité, il sera possible d'effectuer le stage d'initiation professionnelle à hauteur d'une ou deux journées par semaine avec un système de récupération d'heures au centre hospitalier.

Pour recevoir un étudiant, un chirurgien-dentiste doit être agréé en qualité de maître de stage et justifier d'au moins 3 ans d'exercice professionnel en tant que chirurgien-dentiste. L'agrément est délivré par le vice doyen de la circonscription Odontologie de l'UFR des Sciences de Santé de Dijon après avis du conseil départemental de l'ordre. Il s'agit d'un avis déontologique concernant la pratique du praticien concerné.

Le maître de stage ne peut recevoir qu'un seul étudiant à la fois, pendant la même période de stage. Toutefois, il peut avoir un collaborateur et un stagiaire en même temps, à condition que ce soient deux personnes distinctes.

L'étudiant lors de son stage doit avoir accès à 1 fauteuil pour lui seul. Le maître de stage se doit d'être présent et peut exercer sur son propre fauteuil dans le même temps.

La convention de stage (et non un contrat de travail) doit être impérativement signée entre le maître de stage, le stagiaire et le directeur de l'UFR. Il revient à l'UFR d'Odontologie de transmettre au maître de stage une convention fixant les conditions du stage. Une fois la convention complétée, une copie de celle-ci doit être remise au Conseil Départemental de l'Ordre.



Il n'y a pas d'obligation à indemniser le stagiaire pendant la durée du stage. Toutefois, une gratification peut être prévue, qui devra alors être mentionnée dans la convention. Son montant est librement déterminé entre les parties.

Heures d'enseignement

En/Su

Encadrement / Suivi

250h

Contrôle des connaissances

L'évaluation est faite par le maître de stage qui évalue les compétences en savoir faire et savoir être.

L'obtention de l'UE se fait par validation et non par note.

Modalités de contrôle des connaissances

Évaluation initiale / Session principale

Type d'évaluation	Nature de l'évaluation	Durée (en minutes)	Nombre d'épreuves	Coefficient de l'évaluation	Note éliminatoire de l'évaluation	Remarques
CC (contrôle continu)	Evaluation des pratiques techniques			9		
